

Questions orales

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, le député sait très bien que nous aurons la présentation d'un budget mardi soir. Et l'offre que nous avions faite au parti progressiste conservateur et qu'il a refusée, c'était de siéger jusqu'à lundi soir à minuit pour parler de la question constitutionnelle. Alors nous l'avons fait et c'est lui qui l'a refusée. Ce refus ayant été donné, nous n'avions d'autre alternative pour assumer nos responsabilités et respecter le public canadien que d'agir comme nous l'avons fait.

Madame le Président, je tiens à rappeler à l'attention des députés d'en face que nous avons eu deux élections dans un an, qu'il y a trente projets de lois au Feuilleton, que nous devons accorder neuf jours d'opposition d'ici le 10 décembre aux partis de l'opposition, dont sept de ces jours devront être utilisés entre le 14 novembre et le 10 décembre, et dont six seront utilisés en comité plénier sur le parquet de la Chambre.

Nous devons accorder six jours et demi de débat sur le budget. Il faut que le Canada continue d'être bien gouverné. Il faut de plus que nous assumions nos responsabilités. Voilà pourquoi, madame le Président, nous avons agi comme nous l'avons fait afin de permettre au Parlement, par le biais de son comité, d'étudier la question constitutionnelle et, en même temps, d'assumer ses responsabilités à l'égard du public canadien qui s'attend beaucoup plus de la part de ses représentants qu'à de strictes manœuvres dilatoires comme on en a vu au cours des derniers jours.

* * *

● (1200)

[Traduction]

LES PÊCHES

LE TRAITÉ CANADA-ÉTATS-UNIS CONCERNANT LA PÊCHE AU SAUMON SUR LA CÔTE OUEST—L'ÉTUDE AVANT LA SIGNATURE

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, c'est au ministre des Pêches et des Océans que je m'adresse. Le ministre ne connaît que trop les difficultés que le Canada éprouve à faire ratifier le traité sur les pêcheries de la côte est. Il est également au courant de certains des sacrifices auxquels les pêcheurs de la côte est ont déjà consenti dans l'espoir d'obtenir l'approbation des comités de négociation.

Ainsi, les comités de négociation du Canada et des États-Unis se sont rencontrés cette semaine à Seattle, dans l'État de Washington, pour discuter d'un traité permettant la gestion commune du secteur de la pêche sur la côte ouest. Le ministre estime-t-il que le traité intéressant la côte ouest est suffisamment important pour justifier la tenue d'un débat parlementaire avant que le gouvernement du Canada le ratifie? Pourrait-il garantir à la Chambre que les députés auront l'occasion de discuter la question avant la signature du traité?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je suis certes parfaitement conscient des sacrifices consentis par les pêcheurs canadiens de la côte est. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures les a évoqués en termes clairs et énergiques. Quant au traité concer-

nant la côte ouest, nos négociateurs ne m'ont pas encore instruit des résultats auxquels ils sont parvenus cette semaine.

Une voix: Qu'entendez-vous par «instruit»?

M. LeBlanc: J'espère qu'ils le feront au cours de la fin de semaine. Je ne pense pas que la méthode au Canada soit la même qu'aux États-Unis. Voilà pourquoi je ne saurais vraiment répondre à l'invitation du député de tenir un débat qui donnerait lieu à vote de ratification ou de non-ratification. Le député le sait, je suis favorable à un examen complet de ces questions par un comité parlementaire. Sans doute trouverons-nous le moyen de connaître le point de vue des députés de tous les partis là-dessus.

LES AUTRES MÉTHODES DE NÉGOCIATION

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, le ministre sait peut-être que si les Canadiens se posent des questions, c'est parce qu'ils sont mal renseignés. Ils ne savent pas à quels sacrifices les pêcheurs canadiens ont déjà dû consentir.

Je voudrais poser ma question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il n'y a pas longtemps, dans le cadre d'une conférence sur «Les approches de la politique étrangère—Différences et points communs», le ministre a fait la déclaration suivante:

Au Canada, seuls les traités les plus importants sont soumis à l'approbation du Parlement, alors que la négociation et la ratification des traités sont en général laissés au pouvoir exécutif à titre de prérogative royale.

Le ministre a également déclaré que le gouvernement envisageait d'autres méthodes de négociation des traités. Est-il d'avis que ce traité est assez important pour être étudié par le Parlement? A-t-il trouvé un moyen qui permettrait au Parlement ou au gouvernement, selon le cas, de retarder leur décision jusqu'à ce que le Sénat des États-Unis ait donné son approbation?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le gouvernement n'a pas encore étudié cette question, et je n'en ai pas encore moi-même examiné toutes les répercussions, parce qu'à l'étape où nous en sommes actuellement, pareille décision n'est pas encore justifiée.

* * *

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

RETARD DANS LA TRADUCTION DU HANSARD D'HIER

Mme le Président: Avec la permission de la Chambre, je voudrais faire deux brèves déclarations. Je tiens à annoncer aux députés qu'ils recevront le hansard en retard aujourd'hui; il y a eu des problèmes de traduction. Les traducteurs ont travaillé d'arrache-pied pour essayer de nous permettre d'avoir le hansard ce matin mais les effectifs étaient très réduits en raison de circonstances que tous les députés connaissent. Certains traducteurs avaient travaillé environ 48 heures d'affilée et ils étaient extrêmement fatigués. Aussi le hansard paraîtra en retard aujourd'hui, mais nous espérons que la situation redeviendra très vite normale.